

Réunion du 5 février 2025

COMITE SYNDICAL
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

PREFECTURE DE LA CORREZE
REÇU le
17 FEV. 2025
CONTROLE DE LEGALITE

OBJET

INSTALLATION DE SYSTEME DE VIDEOPROTECTION - 2^{ème} PROGRAMME TRAVAUX 2025
COMMUNES

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-2 et suivants ;

VU la liste ci-annexée des délégués syndicaux présents ou ayant donné pouvoir ;

VU le rapport N° 2025.02.05 - 04 du Président du Syndicat Mixte ;

DELIBERE

Article 1er : Sont approuvés les projets d'installation et les montants associés concernant les communes et le Département entérinés par délibération ou lettre d'intention par les instances respectives dont la liste est jointe en annexe de la présente décision.

Article 2 : Est approuvé le lancement des marchés subséquents précisant les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées pour la mise en œuvre opérationnelle l'installation de systèmes de vidéoprotection et de systèmes.

Article 3 : Sont approuvées les modalités de versement des contributions des communes concernées et du Département conformément à la délibération correspondante.

Article 4 : Le Président du SMO est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du présent programme d'investissement.

Adoptée à main levée, à l'unanimité

Didier MARSALEIX,
Président du Comité Syndical

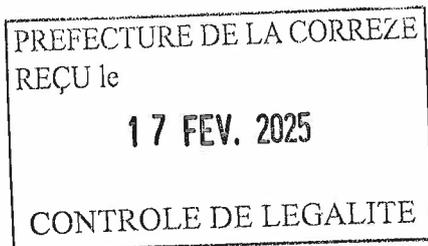


Transmis au représentant de l'Etat le : **17 FEV. 2025**

Accusé de réception en Préfecture **17 FEV. 2025**

Date de publication : **19 FEV. 2025**

Si vous désirez contester la présente décision, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cour Bugeaud, 87000 LIMOGES



COMMUNES		Montant prévisionnel HT
Aix		8 997 €
Beyssejac		18 620 €
Bugeat		25 621 €
La Chapelle-aux-Saints		16 587 €
Lanteuil		7 581 €
Lubersac		30 984 €
Noailles		50 632 €
Saint Bonnet l'enfantier		12 639 €
Saint-Privat		9 847 €
Saint Viance		19 695 €
Soursac		30 373 €
Uzerche		43 901 €
Voutezac		72 261 €
Total		347 738 €

BATIMENTS CD 19		Montant prévisionnel HT
Maisons des solidarités	Total	136 154 €

PREFECTURE DE LA CORREZE
 REÇU le
17 FEV. 2025
 CONTROLE DE LEGALITE

INVESTISSEMENT TOTAL COMMUNES + CD19 : 483 892 € HT

